

DÉLIBÉRATION N°CP 2022-469

DU 10 NOVEMBRE 2022

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES : ÉQUIPEMENT ET SÉCURISATION DU SANITAIRE - PLACES PQFC ET PRIC RENTRÉE JANVIER 2023

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 4383-1 et suivants, L 4151-7 et les articles D 4383-1 et suivants ;

VU le code du travail ; et notamment le livre III de la 6ème partie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'arrêté du l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;

VU l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;

VU l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

VU l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

VU la délibération n° CR 72-14 du 21 novembre 2014 relative au dispositif-cadre pour le soutien régional à l'investissement immobilier et à l'équipement dans les centres de formation en travail social, et à l'équipement des centres de formation paramédicale et maïeutique ;

VU la délibération n° CR 149-16 du 7 juillet 2016 relative à l'engagement régional pour l'emploi et la formation professionnelle ;

VU la délibération n° CR 225-16 du 16 décembre 2016 relative au schéma régional des formations sanitaires et sociales 2016-2022 et à la mise en place du service public régional de la formation professionnelle ;

VU la délibération n° CP 2017-608 du 22 novembre 2017 relative à l'adoption du bouclier de sécurité ;

VU la délibération n° CR 2019-011 du 20 mars 2019 portant adoption du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-450 du 19 novembre 2021 approuvant la convention de financement des formations AS et AP et la convention Etat – Région relative au financement de places en IFSI ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2022 ;

VU l'avis de la commission de la santé ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU l'avis de la commission de la sécurité ;

VU le rapport n°CP 2022-469 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Sécurisation dans les écoles et instituts de formations sanitaires

Décide de participer au titre des dispositifs « équipement des établissements conventionnés dispensant des formations dans le secteur paramédical et maïeutique » au financement des projets de sécurité détaillés en annexes 1 et 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 116 600 € au titre du budget 2022.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type approuvée par la délibération n° CR 72-14 du 21 novembre 2014, et autorise la Présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 116 600 € disponible sur le chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-005 « Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales », action 11300501 « Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales » du budget 2022.

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 2 : Equipment des écoles et instituts de formation paramédicale et maïeutique

Décide de participer au titre du dispositif « équipement des établissements conventionnés dispensant des formations dans le secteur paramédical et maïeutique » au financement des projets détaillés en annexes 3 et 4 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 1 500 053 € au titre du budget 2022.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CR 72-14 en date du 21 novembre 2014, et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 1 500 053 €, disponible sur le chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme HP13-001 « Formations sanitaires », action 11300104 « Equipment des écoles et instituts de formation sanitaire » du budget 2022.

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 relative au règlement budgétaire et financier.

Article 3 : Répartition des places dans le cadre du programme régional de qualification par la formation continue – rentrée de janvier 2023

Approuve la répartition des places pour les organismes subventionnés au titre du dispositif de formation d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture en faveur des demandeurs d'emploi, telle qu'elle figure en annexe 5 à la présente délibération.

La répartition des places est effective pour la rentrée de janvier 2023.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

Valérie Pécresse

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 10 novembre 2022, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 10 novembre 2022 (référence technique : 075-237500079-20221110-lmc1164211-DE-1-1) et affichage ou notification le 10 novembre 2022.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXES A LA DELIBERATION

**Annexe 1 - Tableau récapitulatif des subventions de
sécurisation des organismes de formations
paramédicales et maïeutiques**

Ecoles et instituts de formations sanitaires
Subvention sécurité au titre de l'année 2022

DépT	Etablissement	SANITAIRE OU SOCIAL	Base subventionnable	Subvention Région	%	N° Dossier IRIS
77	CENTRE HOSPITALIER DU SUD 77	SANITAIRE	5 264 €	3 242 €	61,59%	EX066231
	Total 77		5 264 €	3 242 €	61,59%	
93	CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE	SANITAIRE	13 185 €	6 118 €	46,40%	EX066485
	GIP INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON (IFITS)	SANITAIRE	36 743 €	20 576 €	56,00%	EX066426
	Total 93		49 928 €	26 694 €	53,46%	
95	FONDATION LEONIE CHAPTEL	SANITAIRE	140 689 €	86 664 €	61,60%	EX066497
	Total 95		140 689 €	86 664 €	61,60%	
	Total Ile de France		195 881 €	116 600 €	59,53%	

Annexe 2 - Fiches projets sécurisation des centres de formation paramédicales et maïeutiques

DOSSIER N° EX066231 - 2022 - SECURISATION - CENTRE HOSPITALIER DU SUD 77

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113005-1800

Action : 11300501- Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	5 264,04 € TTC	61,59 %	3 242,00 €
Montant total de la subvention			3 242,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE CENTRE HOSPITALIER DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : 55 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Monsieur Benoît FRASLIN, Directeur Général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Projet de sécurisation sur le site de Montereau-Fault-Yonne

Dates prévisionnelles : 31 août 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Un démarrage anticipé est demandé pour ce projet, afin que les travaux de sécurisation soient terminés pour la rentrée de septembre 2022.

Description :

Le projet consiste à remplacer une fenêtre, située au rez-de-chaussée du bâtiment du site de Montereau-Fault-Yonne, dont la vétusté ne permet plus d'assurer une fermeture complète et afin de prévenir tout risque d'intrusion pouvant porter atteinte à la sécurité des personnels et des étudiants de l'IFAS.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 5 383, 56 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 5 264,04 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2019) est de 77 %

L'assiette éligible = 5 264 € x 77 % = 4 053 €

Le calcul de la subvention régionale = 4 053 € x 80 % = 3 242 €.

Localisation géographique :
MONTEREAU-FAULT-YONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux de sécurité (changement d'une fenêtre)	5 383,56	100,00%
Total	5 383,56	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	3 242,00	60,22%
Fonds propres	2 141,56	39,78%
Total	5 383,56	100,00%

**DOSSIER N° EX066426 - 2022 - SECURISATION - GIP INSTITUT DE FORMATION
INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON**

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113005-1800

Action : 11300501- Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	36 742,98 € TTC	56,00 %	20 576,00 €
Montant total de la subvention			20 576,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION
INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON
Adresse administrative : 19 AVENUE DE MAISON BLANCHE
93331 NEUILLY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Madame Christine MARCHAL, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Opération de mise aux normes afin d'assurer la sécurisation des déplacements, remplacement d'une porte de secours et sécurisation de l'ascenseur.

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 1 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet a pour objet de mettre aux normes les cheminements et de rénover les escaliers afin de protéger les usagers des accidents lors des déplacements sur le site.

Ce projet prévoit également le remplacement d'une porte de secours et la sécurisation de l'accès à l'ascenseur du centre dans le but d'assurer des conditions de sécurité maximum pour les usagers.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 37 283,59 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 36 742,98 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 70 %

L'assiette éligible = 36 742,98 € x 70 % = 25 720 €

Le calcul de la subvention régionale = 25 720 x 80 % = 20 576 €

Localisation géographique :

🎬 NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Mise aux normes accès cheminement	17 038,70	45,70%
Remplacement d'une porte de secours	7 728,00	20,73%
Sécurisation de l'ascenseur	12 516,89	33,57%
Total	37 283,59	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	20 576,00	55,19%
Fonds propres	16 707,59	44,81%
Total	37 283,59	100,00%

DOSSIER N° EX066485 - 2022 - SECURISATION - CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113005-1800

Action : 11300501- Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	13 185,21 € TTC	46,40 %	6 118,00 €
Montant total de la subvention			6 118,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE
Adresse administrative : 44/53 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Renaud COUPRY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'un système d'alarme anti-intrusion et d'un filet antichute.

Dates prévisionnelles : 10 juin 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Assurer la rentrée de septembre 2022 dans les nouveaux locaux dans de bonne conditions de sécurité.

Description :

Ce projet vise l'installation :

- d'une sirène d'alarme anti-intrusion, afin de sécuriser les locaux neufs et ainsi que les équipements du centre de formation.
- d'un filet antichute au sein du patio intérieur central dont la hauteur est de 7 m au niveau du deuxième étage. L'objectif est d'éviter tout risque d'accident.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 18 502,96 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 13 185,21 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 58 %

L'assiette éligible = 13 185,21 x 58 % = 7 647 €

Le calcul de la subvention régionale = 7 647 € x 80 % = 6118 €

Localisation géographique :

■ AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Système d'alarme anti-intrusion	14 487,06	78,30%
Filet antichute	4 015,90	21,70%
Total	18 502,96	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	6 118,00	33,06%
Fonds propres	12 384,96	66,94%
Total	18 502,96	100,00%

DOSSIER N° EX066497 - 2022-SECURISATION-FONDATION LEONIE CHAPTAL

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113005-1800

Action : 11300501- Sécurisation des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	140 688,56 € TTC	61,60 %	86 664,00 €
Montant total de la subvention			86 664,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION LEONIE CHAPTAL

Adresse administrative : 19 RUE JEAN LURCAT
95200 SARCELLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Etienne FAVRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation de caméras avec accès à distance incluant l'extension bâimentaire et mise en place d'une gestion d'accès avec des poignées autonomes connectées

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Assurer la sécurisation du centre de formation au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2022/2023

Description :

Le projet vise à sécuriser les bâtis du centre de formation par l'installation de caméras avec accès à distance incluant l'extension bâimentaire et la gestion des accès par la mise en place de poignées autonomes connectées.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 154 977,48 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 140 688,56 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2019) est de 77 %

L'assiette éligible = 140 688,56 x 77% = 108 330 €

Le calcul de la subvention régionale = 108 330 € x 80 % = 86 664 €

Localisation géographique :

🎬 SARCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation de caméras	59 216,28	38,21%
Mise en place de poignées autonomes connectées	95 761,20	61,79%
Total	154 977,48	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	86 664,00	55,92%
Fonds propres	48 000,48	30,97%
Taxe d'apprentissage	20 313,00	13,11%
Total	154 977,48	100,00%

**Annexe 3 - Tableau récapitulatif des subventions
d'équipement des organismes de formations
paramédicales et maïeutiques**

Centre de formation paramédicale et maïeutiques
Subventions d'équipement au titre de l'année 2022

Dpt	Etablissements	Base subventionnable	Subvention Région	%	Equipement		Dossier IRIS
					Mobiliers, matériels pédagogiques et informatiques	Simulation	
75	INSTITUT ENSEIGNEMENT ET FORMATION VYV3 ILE DE FRANCE	50 116 €	18 843 €	37,60%	18 843 €		EX067527
	INSTITUTS DU GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH	22 601 €	14 102 €	62,40%	6 240 €	7 862 €	EX067542
	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	172 870 €	91 275 €	52,80%		91 275 €	EX066292
	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	198 764 €	104 947 €	52,80%	104 947 €		EX066296
	INSTITUT DE FORMATION CROIX ROUGE FRANCAISE IDF	36 393 €	21 254 €	58,40%	8 444 €	12 810 €	EX067535
Total 75		480 743 €	250 421 €	52,09%	138 474 €	111 947 €	
77	ETABLISSEMENT PUBLIC (AUTRES QUE LES EPCI ET EPLE) IFSI DE PROVINS	16 177 €	10 612 €	65,60%	10 612 €		EX066171
	CENTRE HOSPITALIER DU SUD 77	5 326 €	3 281 €	61,60%	3 281 €		EX066216
	GHEF IFSI IFAS IFAP	41 260 €	28 717 €	69,60%	28 717 €		EX066354
Total 77		62 764 €	42 610 €	67,89%	42 610 €	0 €	
78	CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET	8 158 €	5 547 €	67,99%	5 547 €		EX067507
	CHIMM CTRE HOSPITA INTERCOM MEULAN LES MUREAUX	25 361 €	13 796 €	54,40%	13 796 €		EX067626
	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ - CHIPS (Poissy)	78 836 €	54 870 €	69,60%	54 870 €		EX067645
	IFAP BULLION	8 509 €	5 854 €	68,80%		5 854 €	EX066543
Total 78		120 864 €	80 067 €	66,25%	74 213 €	5 854 €	
91	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE BARTHELEMY DURAND	35 557 €	18 774 €	52,80%	2 679 €	16 095 €	EX069016
Total 91		35 557 €	18 774 €	52,80%	2 679 €	16 095 €	
92	INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL STELL	332 920 €	181 108 €	54,40%	181 108 €		EX067900
	CASH CTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSP NANTERRE	3 928 €	2 702 €	68,78%		2 702 €	EX067634
Total 92		336 848 €	183 810 €	54,57%	181 108 €	2 702 €	
93	CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE	31 193 €	14 474 €	46,40%	12 570 €	1 904 €	EX066575
	IFSI VILLE EVRARD	757 635 €	418 214 €	55,20%	158 963 €	259 251 €	EX068915
	GIP INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER THÉODORE SIMON (IFITS)	11 369 €	6 366 €	56,00%	6 366 €		EX066700
Total 93		800 197 €	439 054 €	54,87%	177 899 €	261 155 €	
94	ENKRE ET IFSI LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE	270 093 €	198 789 €	73,60%	198 789 €		EX069011
	IFSI IFAS DU GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD	131 496 €	85 210 €	64,80%	19 344 €	65 866 €	EX069034
Total 94		401 589 €	283 999 €	70,72%	218 133 €	65 866 €	
95	FONDATION LEONIE CHAPTAL	172 974 €	106 552 €	61,60%	84 818 €	21 734 €	EX066702
	CENTRE HOSPITALIER SIMONE-VEIL	141 020 €	94 766 €	67,20%	94 766 €		EX066582
Total 95		313 994 €	201 318 €	64,12%	179 584 €	21 734 €	
Total Ile-de-France		2 552 556 €	1 500 053 €	58,77%	1 014 700 €	485 353 €	

Annexe 4 - Fiches projets des équipements des centres de formation paramédicales et maïeutiques

DOSSIER N° EX067542 - 2022 - EQUIPEMENT - INSTITUTS DU GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT JOSEPH

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	22 600,76 € TTC	62,40 %	14 102,00 €
Montant total de la subvention			14 102,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH ECOLE DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS

Adresse administrative : 185 RUE RAYMOND LOSSERAND
75014 PARIS 14E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Fondation

Représentant : Monsieur JEAN PATRICK LAJONCHERE, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques, renouvellement d'équipements des salles de cours et de la salle informatique et acquisition d'équipements de la cafétéria

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Pour améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants, ce projet prévoit :

- l'acquisition de matériels pédagogiques (semi-plastron chambre implantée, ports à cathétères pour buste dans le cadre des séances de travaux pratiques et de formation par la simulation, bilirubinomètres et moniteurs de paramètres vitaux pour répondre aux modifications apportées par le référentiel de formation du 10 juin 2022 pour les aides-soignants et auxiliaires de puéricultures),
- le renouvellement des ordinateurs de la salle informatique à disposition des apprenants et des écrans de projection de salles de cours,
- l'équipement de la cafétéria afin de permettre aux étudiants de pouvoir se restaurer au sein du centre de formation dans la mesure où il n'existe pas de cantine.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 22 600,76 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 22 600,76 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 78 %

L'assiette éligible = 22 600,76 € x 78 % = 17 628 €

Le calcul de la subvention régionale = 17 628 € x 80 % = 14 102 € TTC

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition d'équipements pédagogiques	12 600,36	55,75%
Equipement de la cafétaria	1 104,00	4,88%
Renouvellement équipement informatique (ordinateurs et écrans de projection)	8 896,40	39,36%
Total	22 600,76	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	14 102,00	62,40%
Fonds propres	8 498,76	37,60%
Total	22 600,76	100,00%

**DOSSIER N° EX067535 - 2022 - EQUIPEMENT - INSTITUT DE FORMATION CROIX ROUGE
FRANCAISE IDF**

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	36 392,78 € TTC	58,40 %	21 254,00 €
Montant total de la subvention			21 254,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CRF CROIX ROUGE FRANCAISE

Adresse administrative : 120 AV GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame LAURENCE LAGORCE, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Equipement de salles de cours en mobilier, de salle de travaux pratiques en matériels pédagogiques et aménagement en matériel informatique d'une salle de simulation.

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 1 mars 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Dans le cadre de la création de l'institut de formation d'aide-soignant (IFAS) sur le site de Didot à Paris, le projet prévoit :

- d'acquérir du matériel (tables, chaises, bureau et tableau blanc), afin d'équiper une salle de cours,
- d'acquérir du matériel à usage pédagogique pour des salles de travaux pratiques, afin de faciliter et renforcer l'apprentissage des apprenants et de recréer des situations de soins,
- d'aménager une salle de simulation comportant des caméras, un micro et une régie pour permettre aux apprenants, toutes filières confondues, de s'entraîner à des situations simulées concues spécifiquement pour eux.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 36 392,78 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 36 392,78 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 73 %

L'assiette éligible = 36 392,78 € x 73 % = 26 566,89 €

Le calcul de la subvention régionale = 26 566,89 € x 80 % = 21 254 € TTC

Localisation géographique :

PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	14 989,55	41,19%
Acquisition de mobiliers	14 458,17	39,73%
Acquisition de matériels pédagogiques	6 945,06	19,08%
Total	36 392,78	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	21 254,00	58,40%
Taxe d'apprentissage	10 882,00	29,90%
Fonds propres	4 256,78	11,70%
Total	36 392,78	100,00%

**DOSSIER N° EX067527 - 2022 - EQUIPEMENT-INSTITUT ENSEIGNEMENT ET FORMATION VYV3
ILE DE FRANCE**

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	50 115,82 € TTC	37,60 %	18 843,00 €
Montant total de la subvention			18 843,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VYV CARE ILE DE FRANCE POLE ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Adresse administrative : 26 BOULEVARD BRUNE
75014 PARIS

Statut Juridique : Mutuelle

Représentant : Madame EMILIE CHOLLET, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Renouvellement du mobilier des salles de cours

Dates prévisionnelles : 25 juillet 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Afin de pouvoir accueillir au mieux les étudiants, il est nécessaire d'acquérir les équipements pour le dernier trimestre 2022.

Description :

Le mobilier des salles de cours et de TD n'a pas été renouvelé depuis de très nombreuses années (plus de 15 ans) et n'est plus adapté aux nouvelles pratiques pédagogiques conduisant à alterner entre situations collectives en cours magistraux, situations interactives en travaux de groupes et situations individualisées en travail personnel.

Il est par conséquent nécessaire d'investir dans des tables individuelles sur roulettes avec tables intégrées et tableaux blancs afin de rendre les salles de cours plus modulables et faciliter le déroulement des différents cours.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 50 115,82 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 50 115,82 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 47 %

L'assiette éligible = 50 115,82 € x 47 % = 23 554,43 €

Le calcul de la subvention régionale = 23 554 € x 80 % = 18 843 € TTC

Localisation géographique :

PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de mobiliers	50 115,82	100,00%
Total	50 115,82	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	18 843,00	37,60%
Fonds propres	31 272,82	62,40%
Total	50 115,82	100,00%

DOSSIER N° EX066702 - 2022- EQUIPEMENT- FONDATION LEONIE CHAPTAL

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	172 973,64 € TTC	61,60 %	106 552,00 €
Montant total de la subvention			106 552,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION LEONIE CHAPTAL

Adresse administrative : 19 RUE JEAN LURCAT
95200 SARCELLES

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Etienne FAVRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques, matériels informatiques et audiovisuels, mobiliers et développement du réseau WIFI et de la téléphonie.

Dates prévisionnelles : 16 mai 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les matériels et mobiliers sont attendus dès la rentrée de septembre 2022 pour assurer de bonnes conditions d'études.

Description :

Afin d'améliorer les conditions d'études des apprenants en forte augmentation et de travail du personnel formateur, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériels pédagogiques, informatiques, audiovisuels, du mobilier et au développement de la téléphonie et du réseau WIFI.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 190 541,57 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 172 973,64 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 77 %

L'assiette éligible = 172 973,64 x 77 % = 133 190 €

Le calcul de la subvention régionale = 133 190 € x 80 % = 106 552 €

Localisation géographique :

■ SARCELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels pédagogiques	38 866,73	20,40%
Matériels informatiques et audiovisuels	62 565,24	32,84%
Mobilier	39 006,00	20,47%
Téléphonie et wifi	50 103,60	26,30%
Total	190 541,57	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région	106 552,00	55,92%
Fonds propres	55 948,88	29,36%
Taxe d'apprentissage	28 040,69	14,72%
Total	190 541,57	100,00%

DOSSIER N° EX066575 - 2022 - EQUIPEMENT - CENTRE DE FORMATION LOUISE COUVE

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-20421-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	31 192,98 € TTC	46,40 %	14 474,00 €
Montant total de la subvention			14 474,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CFLC CTRE FORM LOUISE COUVE
Adresse administrative : 44/53 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS
93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Renaud COUPRY, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'un réseau WIFI, acquisition d'un logiciel de simulation, d'une table collaborative de visiophonie et d'un tableau numérique interactif.

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 1 avril 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Suite à la fin des travaux de réaménagement des locaux du centre de formation, ce projet vise à installer un réseau WIFI et à acquérir un logiciel de simulation, une table collaborative de simulation et un tableau numérique interactif.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 43 773,48 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 31 192,98 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 58 %

L'assiette éligible = 31 192,98 x 58% = 18 092 €

Le calcul de la subvention régionale = 18 092 € x 80 % = 14 474 €

Localisation géographique :

■ AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Logiciel de simulation	4 104,00	9,38%
Installation réseau WIFI	19 707,60	45,02%
Table collaborative de visiophonie	7 286,40	16,65%
Tableau numérique interactif	12 675,48	28,96%
Total	43 773,48	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	14 474,00	33,07%
Fonds propres	25 000,00	57,11%
Taxe d'apprentissage	4 299,48	9,82%
Total	43 773,48	100,00%

DOSSIER N° EX069034 - 2022 - EQUIPEMENT - IFSI IFAS DU GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	131 495,85 € TTC	64,80 %	85 210,00 €
Montant total de la subvention			85 210,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

Adresse administrative : 54 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
94806 VILLEJUIF

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Monsieur Lazare REYES, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition et renouvellement de matériels pédagogiques de simulation, d'écrans informatiques et de matériels de vidéo projection, et de mobiliers.

Dates prévisionnelles : 9 décembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet porte sur l'acquisition et le renouvellement de matériels pédagogiques contribuant à améliorer les ateliers de simulation (remplacement de mannequins de simulation basse fidélité par des mannequins de moyenne fidélité, acquisition d'un caisson pédagogique et d'un fauteuil multi-soins ambulatoire). Il porte également sur l'acquisition d'écrans et de matériels de vidéo projection, et de mobiliers (tables et chaises).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 131 495,85 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 131 495,85 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 81%

L'assiette éligible = 131 495,85 € x 81 % =106 512 €

Le calcul de la subvention régionale = 106 512 € x 80 % = 85 210 €

Localisation géographique :

▀ VILLEJUIF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	101 645,61	77,30%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	25 902,77	19,70%
Acquisition de mobiliers	3 947,47	3,00%
Total	131 495,85	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	85 210,00	64,80%
Taxe d'apprentissage	15 000,00	11,41%
Fonds propres	31 285,85	23,79%
Total	131 495,85	100,00%

**DOSSIER N° EX069016 - 2022 - EQUIPEMENT - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ
BARTHELEMY DURAND**

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	35 557,41 € TTC	52,80 %	18 774,00 €
Montant total de la subvention			18 774,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE
BARTHELEMY DURAND
Adresse administrative : AVENUE DU 8 MAI 1945
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Madame Marie-Catherine PHAM, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'équipements de simulation en santé, de mobiliers et d'équipements pour les espaces de vie collectifs des étudiants

Dates prévisionnelles : 29 août 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les matériels pédagogiques et le mobilier doivent être installés avant la rentrée de septembre 2022.

Description :

Le projet vise à acquérir du matériel pédagogique pour développer la simulation en santé (mannequins et simulateurs), du mobilier et des équipements pour les espaces de vie collectifs des étudiants (tables et bancs).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 35 557,41 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 35 557,41 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 66 %

L'assiette éligible = 35 557,41 € x 66 % = 23 467,89 €

Le calcul de la subvention régionale = 23 468 € x 80 % = 18 774 €.

Localisation géographique :

■ ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	30 483,31	85,73%
Acquisition de mobiliers	5 074,10	14,27%
Total	35 557,41	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	18 774,00	52,80%
Fonds propres	16 783,41	47,20%
Total	35 557,41	100,00%

DOSSIER N° EX069011 - 2022 - EQUIPEMENT - ENKRE LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	270 093,28 € TTC	73,60 %	198 789,00 €
Montant total de la subvention			198 789,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES HOPITAUX DE SAINT-MAURICE

Adresse administrative : 12 RUE DU VAL D OSNE
94410 SAINT MAURICE

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Madame NATHALIE PEYNEIGRE, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'équipements informatiques et installation d'un câblage réseau pour l'ENKRE et l'IFSI.

Dates prévisionnelles : 2 janvier 2023 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ce projet vise à mettre à niveau l'équipement informatique pour permettre de développer la partie numérique des projets pédagogiques de l'école. Il prévoit l'acquisition :

- d'un logiciel de clinimétrie pour réaliser des évaluations et des prises en soins de patients à des fins thérapeutiques ou de recherche,
- d'ordinateurs et d'écrans numériques interactifs destinés à des salles qui ne sont pas encore informatisées, de tablettes et de bornes WIFI.

L'installation du câblage réseau est aussi nécessaire pour utiliser les bornes WIFI et les écrans numériques.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 270 093,28 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 270 093,28 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 92 %

L'assiette éligible = 270 093,28 € x 92 % = 248 486 €

Le calcul de la subvention régionale = 248 486 € x 80 % = 198 789 €

Localisation géographique :
SAINT-MAURICE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	13 500,00	5,00%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	226 618,10	83,90%
Aménagement d'un câblage réseau	29 975,18	11,10%
Total	270 093,28	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	198 789,00	73,60%
Fonds propres	71 304,28	26,40%
Total	270 093,28	100,00%

DOSSIER N° EX068915 - 2022 - EQUIPEMENT- IFSI VILLE EVRARD

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	757 635,00 € TTC	55,20 %	418 214,00 €
Montant total de la subvention			418 214,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD
Adresse administrative : 202 AVENUE JEAN JAURES
93330 NEUILLY SUR MARNE
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur PASCAL DE WILDE, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques, de matériels informatiques et audiovisuels et de mobilier

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 10 novembre 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ce projet vise à améliorer les conditions de vie des étudiants et des acteurs de l'IFSI.

Il porte sur la modernisation des équipements informatiques et audiovisuels, le renouvellement et l'adaptation des outils pédagogiques, l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants (renouvellement du mobilier) dans une dynamique d'ingénierie pédagogique actualisée.

Ces équipements pourront être utilisés dans les bâtiments actuels et les nouveaux bâtiments.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 757 635 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 757 635 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 69 %

L'assiette éligible = 757 635 € x 69% = 522 768 €

Le calcul de la subvention régionale = 522 768 € x 80 % = 418 214 €

Localisation géographique :
🎬 NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	244 166,00	32,23%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	287 576,00	37,96%
Acquisition de mobiliers	225 893,00	29,82%
Total	757 635,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	418 214,00	55,20%
Fonds propres	339 421,00	44,80%
Total	757 635,00	100,00%

DOSSIER N° EX067900 - 2022 - EQUIPEMENT - STELL Rueil Malmaison

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	332 919,70 € TTC	54,40 %	181 108,00 €
Montant total de la subvention			181 108,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL STELL
Adresse administrative : 25 AVENUE PAUL DOUMER
92500 RUEIL MALMAISON
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur YANNICK LORENTZ, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Renouvellement de matériels numériques et informatiques et installation d'une nouvelle infrastructure informatique

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet prévoit l'installation et le renouvellement des matériels numériques devenus obsolètes. Il porte sur :

- le raccordement du système informatique à celui du centre hospitalier,
- la mise à niveau du système et des équipements informatiques,
- l'installation d'une infrastructure informatique,
- l'installation d'un accès WIFI,
- le raccordement de la télévision interne,
- la sonorisation d'une grande salle de cours,
- l'acquisition d'équipements informatiques pour accéder à la visio-conférence, au télétravail et à l'accès à distance.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 332 953 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 332 919,70 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 68 %

l'assiette éligible = 332 919,70 x 68 % = 226 385 €

Le calcul de la subvention régionale = 226 385 € x 80 % = 181 108 €

Localisation géographique :

🎬 RUEIL-MALMAISON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements et installation numériques et informatiques	308 179,00	92,56%
Installation sonorisation	18 174,00	5,46%
Installation chaîne télévision interne	6 600,00	1,98%
Total	332 953,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	181 108,00	54,39%
Fonds propres	151 845,00	45,61%
Total	332 953,00	100,00%

DOSSIER N° EX067645 - 2022 - EQUIPEMENT - CHIPS CHI Poissy st Germain

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	78 836,27 € TTC	69,60 %	54 870,00 €
Montant total de la subvention			54 870,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
POISSY SAINT GERMAIN

Adresse administrative : 10 RUE DU CHAMP GAILLARD
78303 POISSY

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Madame Diane PETTER, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques, de matériels informatiques, audiovisuels, de licences et de mobiliers.

Dates prévisionnelles : 29 novembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet :

- porte sur un besoin en innovation numérique par l'ajout d'un module sur mobile pour un logiciel de gestion de scolarité en vue de simplifier les démarches administratives des étudiants (suivi des présences et des stages),
- répond à l'augmentation capacitaire de + 10 places pour la formation manipulateur en électroradiologie médicale, dès la rentrée de septembre 2022, par l'achat d'équipements numériques : PC fixes, licences pour un logiciel de reconstruction en imagerie médicale (TDM, IRM, mammographie, anatomie, exploration) pour optimiser la maîtrise de l'analyse de l'imagerie,
- prévoit un complément d'équipement des nouveaux locaux - qui ont fait l'objet d'un financement en investissement en 2021 - avec l'acquisition de matériels pédagogiques, de matériels informatiques et audiovisuels, et de mobiliers (tables, chaises, chariot de rangement, etc).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 90 078 € TTC

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 78 836,27 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 87 %

l'assiette éligible = 78 836,27 x 87 % = 68 588 €

Le calcul de la subvention régionale = 68 588 € x 80 % = 54 870 €

Localisation géographique :

POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	8 012,00	8,89%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	22 567,00	25,05%
Acquisition de mobiliers	15 339,00	17,03%
Acquisition de licence	44 160,00	49,02%
Total	90 078,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région Ile-de-France (sollicitée)	54 870,00	60,91%
Taxe d'apprentissage	35 208,00	39,09%
Total	90 078,00	100,00%

DOSSIER N° EX067634 - 2022 - EQUIPEMENT - CASH de Nanterre

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	3 928,40 € HT	68,78 %	2 702,00 €
Montant total de la subvention			2 702,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CASH CENTRE D'ACCUEIL DE SOINS HOSPITALIERS NANTERRE

Adresse administrative : 403 AV DE LA REPUBLIQUE
92000 NANTERRE CEDEX

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Madame Luce LEGENDRE, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques de simulation en santé.

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet :

- porte sur l'acquisition de matériels pédagogiques de simulation en santé, avec un complément de mannequins,
- répond aux nouveaux référentiels des formations aide-soignant et auxiliaire de puériculture, qui prévoient des simulations d'apprentissage du bain, de l'habillement et des soins aux bébés et personnes âgées,
- vise également à développer l'interdisciplinarité entre étudiants des filières infirmier, aide-soignant et auxiliaire de puériculture.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 4 018 € HT

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 3 928,40 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 86 %

l'assiette éligible = 3 928,40 x 86 % = 3 378 €

Le calcul de la subvention régionale = 3 378 € x 80 % = 2 702 €

Localisation géographique :

■ NANTERRE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	4 018,00	100,00%
Total	4 018,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	2 702,00	67,25%
Taxe d'apprentissage	1 316,00	32,75%
Total	4 018,00	100,00%

DOSSIER N° EX067626 - 2022 - EQUIPEMENT - CHIMM CHI Meulan les Mureaux

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	25 361,00 € HT	54,40 %	13 796,00 €
Montant total de la subvention			13 796,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CHIMM CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL MEULAN LES
MUREAUX

Adresse administrative : 1 RUE DU FORT
78250 MEULAN-EN-YVELINES

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Madame Diane PETTER, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition et remplacement du matériel pédagogique.

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet porte sur :

- l'acquisition de matériel pour la formation AFGSU (attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) pour les 5 filières : aide-soignant, infirmier, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute et psychomotricien),
- le remplacement du matériel pédagogique pour les travaux pratiques de la formation masseur-kinésithérapeute,
- l'acquisition de matériels informatiques numériques pour la gestion et la scolarité mutualisée, entre les équipes des 5 filières ; application mobile de gestion des présences et des stages.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 27 269 € HT

le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 25 361 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 68 %

l'assiette éligible = 25 361 € x 68 % = 17 245 €

Le calcul de la subvention régionale = 17 245 € x 80 % = 13 796 €

Localisation géographique :

 LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	7 469,00	27,39%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	19 800,00	72,61%
Total	27 269,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	13 796,00	50,59%
Fonds propres	13 473,00	49,41%
Total	27 269,00	100,00%

DOSSIER N° EX067507 - 2022 - EQUIPEMENT - CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	8 158,20 € TTC	67,99 %	5 547,00 €
Montant total de la subvention			5 547,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET

Adresse administrative : 5-7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
78514 RAMBOUILLET

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Madame Elisabeth CALMON, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de mobiliers et de matériels pédagogiques

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Suite à l'augmentation capacitaire Ségur, le projet consiste à renouveler le matériel pédagogique de l'IFSI (tableaux mobiles pour les travaux de groupe, sièges à roulettes destinés aux étudiants, et meubles de rangement pour classer les dossiers des étudiants).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 8 229,8 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 8 158,20 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 85 %

L'assiette éligible = 8 158,20 € x 85 % = 6 934,47 €

Le calcul de la subvention régionale = 6 934 € x 80 % = 5 547 €.

Localisation géographique :

RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de mobiliers et matériels pédagogiques	8 229,80	100,00%
Total	8 229,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	5 547,00	67,40%
Taxe d'apprentissage	2 682,80	32,60%
Total	8 229,80	100,00%

**DOSSIER N° EX066700 - 2022-EQUIPEMENT-GIP INSTITUT DE FORMATION INTERHOSPITALIER
THÉODORE SIMON**

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	11 368,53 € TTC	56,00 %	6 366,00 €
Montant total de la subvention			6 366,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GIP IFITS INSTITUT DE FORMATION
INTERHOSPITALIER THEODORE SIMON
Adresse administrative : 19 AVENUE DE MAISON BLANCHE
93331 NEUILLY-SUR-MARNE
Statut Juridique : Groupement d'Intérêt Public
Représentant : Madame Christine MARCHAL, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques, informatiques et numériques

Dates prévisionnelles : 10 novembre 2022 - 1 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ce projet vise :

- l'acquisition de nouveaux écrans de projection,
- l'installation de liaisons HDMI afin de partager les contenus de formation et l'acquisition d'horloges radio pilotées dans les salles d'examens,
- l'installation de tutoriels interactifs "calculs de doses" sur la plateforme d'enseignement assisté du centre de formation,
- l'acquisition de supports physiques de sauvegarde de podcasts et de films de l'institut.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 11 535,80 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 11 368,53 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 70 %

L'assiette éligible = 11 368,53€ x 70 % = 7 958 €

Le calcul de la subvention régionale = 7 958 € x 80 % = 6 366 €

Localisation géographique :
🎬 NEUILLY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ecrans de projection	873,60	7,57%
Horloges	1 025,89	8,89%
Installation de liaisons HDMI	6 833,11	59,23%
Installation de tutoriels en ligne	1 860,00	16,12%
Disques durs	943,20	8,18%
Total	11 535,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	6 366,00	55,18%
Fonds propres	3 000,00	26,01%
Taxe d'apprentissage	2 169,80	18,81%
Total	11 535,80	100,00%

**DOSSIER N° EX066582 - 2022 - EQUIPEMENT - INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
FRANÇOISE DOLTO CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL**

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	141 020,37 € TTC	67,20 %	94 766,00 €
Montant total de la subvention			94 766,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GROUPEMENT HOSPITALIER EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL
Adresse administrative : 14 RUE DE SAINT PRIX
95601 EAUBONNE
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Madame NATHALIE SANCHEZ, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de mobiliers et de matériels audiovisuels

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2022 - 1 juin 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Le matériel et le mobilier doivent être installés pour la rentrée de septembre 2022.

Description :

En articulation avec le financement par la Région en 2021 du nouveau bâtiment modulaire, ce projet prévoit l'acquisition de matériels audiovisuels et mobiliers liés à l agrandissement du centre de ressources documentaires, des salles de cours, de reconfiguration des salles de pratique et de la salle de simulation.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 141 943 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1 bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 141 020,37 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 84 %

L'assiette éligible = 141 020,37€ x 70 % = 118 457 €

Le calcul de la subvention régionale = 118 457 € x 80 % = 94 766 €

Localisation géographique :

🎬 EAUBONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER/Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériels audiovisuels	29 760,00	20,97%
Mobiliers	112 183,00	79,03%
Total	141 943,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	94 766,00	66,76%
Fonds propres	27 177,00	19,15%
Taxe d'apprentissage	20 000,00	14,09%
Total	141 943,00	100,00%

DOSSIER N° EX066543 - 2022 - EQUIPEMENT - IFAP HOPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	8 509,02 € TTC	68,80 %	5 854,00 €
Montant total de la subvention			5 854,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION DE BULLION
Adresse administrative : ROUTE DE LA GROUAILLE
78830 BULLION
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Madame RENEE POATY, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques

Dates prévisionnelles : 1 février 2023 - 1 février 2024

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ce projet a pour ambition d'améliorer la pédagogie de l'IFAP à travers l'achat de mannequins pédiatriques de simulation basse fidélité qui seront utilisés pour l'ensemble de nos élèves.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 8 509,02 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 8 509,02 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 86%

L'assiette éligible = 8 509,02 € x 86 % = 7 317,76 €

Le calcul de la subvention régionale = 7 318 € x 80 % = 5 854 €.

Localisation géographique :

🎬 BULLION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	8 509,02	100,00%
Total	8 509,02	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France	5 854,00	68,80%
Taxe d'apprentissage	2 655,02	31,20%
Total	8 509,02	100,00%

DOSSIER N° EX066354 - 2022- EQUIPEMENT - GHEF IFSI IFAS IFAP

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	41 260,28 € TTC	69,60 %	28 717,00 €
Montant total de la subvention			28 717,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GHEF GRAND HOPITAL DE L'EST
FRANCILIEN CENTRE HOSPITALIER DE
MEAUX

Adresse administrative : 17 RUE GUILLAUME BRICONNET
77100 MEAUX

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Monsieur JEAN -CHRISTOPHE PHELEP, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques, informatiques et audiovisuels, et mobiliers.

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2022 - 31 janvier 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les équipements souhaités doivent être achetés et installés pour la rentrée de septembre 2022.

Description :

Dans le cadre du Ségur de la santé, les IFSI, IFAS, IFAP du GHEF se sont engagés, à augmenter les capacités d'accueil des étudiants et élèves.

Ce projet a pour objet d'acquérir du matériel pédagogique (matériels complémentaires de simulation), de meubler davantage les salles de cours (bureaux, chaises), d'équiper les formateurs pour qu'ils puissent travailler de manière optimale (écrans, vidéoprojecteurs, casques pour le distanciel, scanner) et de répondre à la demande de dématérialisation des évaluations de l'Université partenaire (l'UPEC).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 41 309,85 €.

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 41 260,28 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 87 %

L'assiette éligible = 41 260,28 € x 87 % = 35 896 €

Le calcul de la subvention régionale = 35 896 € x 80 % = 28 717 €.

Localisation géographique :

- MAGNY-LE-HONGRE
- COULOMMIERS
- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	2 903,94	7,03%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	31 441,48	76,11%
Acquisition de mobiliers	6 964,43	16,86%
Total	41 309,85	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	28 717,00	69,52%
Fonds propres	12 592,85	30,48%
Total	41 309,85	100,00%

DOSSIER N° EX066296 - 2022 - EQUIPEMENT - IFMK ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	198 764,00 € TTC	52,80 %	104 947,00 €
Montant total de la subvention			104 947,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

Adresse administrative : 3 AV VICTORIA
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Monsieur Nicolas REVEL, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'équipements audio-visuels et de mobiliers par l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK).

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les équipements audiovisuels et en mobilier sont attendus pour la rentrée de septembre 2022 dans le cadre de la réinstallation de l'IFMK dans le bâtiment Ady STEG (Paris 14ème).

Description :

L'acquisition d'équipements audio-visuels et en mobilier est demandée en prévision de l'installation de l'IFMK aux 5ème et 6ème étages du bâtiment Ady STEG (Paris 14ème), où se situent déjà les écoles IADE et IBODE, la formation d'assistante de régulation médicale et le centre d'enseignement des soins d'urgence.

Le besoin concerne d'une part des équipements audio-visuels (écrans numériques, écrans de rappel, systèmes de diffusion) et d'autre part certains équipements en mobilier (tables et chaises) et de vestiaires.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 198 803,76 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 198 764 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 66 %

L'assiette éligible = 198 764 € x 66 % = 131 184 €

Le calcul de la subvention régionale = 131 184 € x 80 % = 104 947 €.

Localisation géographique :

■ PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	167 176,25	84,09%
Acquisition de mobiliers	31 627,37	15,91%
Total	198 803,62	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	104 947,00	52,79%
Fonds propres	76 094,91	38,28%
Taxe d'apprentissage	17 761,71	8,93%
Total	198 803,62	100,00%

DOSSIER N° EX066292 - 2022 - EQUIPEMENT - ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	172 870,00 € TTC	52,80 %	91 275,00 €
Montant total de la subvention			91 275,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AP-HP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS

Adresse administrative : 3 AV VICTORIA
75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Monsieur Nicolas REVEL, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels pédagogiques et audiovisuels en simulation.

Dates prévisionnelles : 1 juin 2022 - 31 décembre 2023

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les équipements en simulation doivent être installées avant la rentrée de septembre 2022.

Description :

Ce projet prévoit l'acquisition de matériels pédagogiques et audiovisuels en simulation pour l'école IBODE, l'école de sage-femme de Baudelocque et pour certains IFSI (Henri Mondor, Picpus, Ambroise Paré, Raymond Poincaré, Tenon, Bicêtre et Pitié Salpêtrière), de l'AP-HP présentant des augmentations de places en formation infirmier à la rentrée de septembre 2022.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 172 904,58 €

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 172 870,00 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 66 %

L'assiette éligible = 172 870 € x 66 % = 114 094 €

Le calcul de la subvention régionale = 114 094 € x 80 % = 91 275 €.

Localisation géographique :

- PARIS
- BOULOGNE-BILLANCOURT
- GARCHES
- LE KREMLIN-BICETRE
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels pédagogiques	172 904,58	100,00%
Total	172 904,58	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	91 275,00	52,79%
Fonds propres	65 063,03	37,63%
Taxe d'apprentissage	16 566,55	9,58%
Total	172 904,58	100,00%

DOSSIER N° EX066216 - 2022 - EQUIPEMENT - CENTRE HOSPITALIER DU SUD 77

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	5 326,26 € TTC	61,60 %	3 281,00 €
Montant total de la subvention			3 281,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE ET MARNE CENTRE HOSPITALIER DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : 55 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier

Représentant : Monsieur Benoît FRASLIN, Directeur Général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels et de mobiliers.

Dates prévisionnelles : 31 août 2022 - 3 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'acquisition du matériel informatique et audiovisuel et de mobilier, ainsi que leur installation est nécessaire avant la rentrée de septembre 2022.

Description :

Ce projet consiste à acquérir dans un contexte de développement de la formation en format hybride (distanciel et présentiel) des matériels informatiques et audiovisuels (ordinateurs, vidéoprojecteurs et enceintes portatives) ainsi que du mobilier (bureaux et chaises).

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 5 447,19 €.

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 5 326,26 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 77 %

L'assiette éligible = 5 447,19 € x 77 % = 4 101,22 €

Le calcul de la subvention régionale = 4 101 € x 80 % = 3 281 €.

Localisation géographique :

- MONTEREAU-FAULT-YONNE
- SAMOIS-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	4 423,52	81,21%
Acquisition de mobiliers	1 023,67	18,79%
Total	5 447,19	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	3 281,00	60,23%
Fonds propres	2 166,19	39,77%
Total	5 447,19	100,00%

DOSSIER N° EX066171 - 2022 - EQUIPEMENT - IFSI DE PROVINS

Dispositif : Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique (n° 00000844)

Délibération Cadre : CR72-14 du 21/11/2014

Imputation budgétaire : 901-13-204181-113001-1800

Action : 11300104- Equipement des écoles et instituts de formation sanitaire

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Equipement des centres de formation paramédicale et maïeutique	16 177,03 € TTC	65,60 %	10 612,00 €
Montant total de la subvention			10 612,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS
Adresse administrative : ROUTE DE CHALAUTRE 77488 PROVINS
Statut Juridique : Etablissement Public Hospitalier
Représentant : Monsieur CLAUDE HENRI TONNEAU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Acquisition d'un applicatif informatique élèves et de matériels informatiques.

Dates prévisionnelles : 5 septembre 2022 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'installation des équipements doit être effectuée avant la rentrée de septembre 2022.

Description :

Afin de favoriser le travail collaboratif, ce projet consiste à acquérir un module d'un logiciel informatique pour permettre aux étudiants d'avoir un accès direct à leurs résultats semestriels. Il vise également à remplacer le matériel de visioconférence et les écrans numériques de deux salles de cours.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'opération est estimé à 16 191,60 €.

Le coût du projet relatif aux activités de formation listées à l'annexe 1 et 1bis de la convention d'objectifs et de moyens est de 16 177,03 €

Le pourcentage du financement régional en fonctionnement en n-2 (2020) est de 82 %

L'assiette éligible = 16 177,03 € x 82 % = 13 265,16 €

Le calcul de la subvention régionale = 13 265 € x 80 % = 10 612 €.

Localisation géographique :

PROVINS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2022

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de matériels informatiques et audiovisuels	16 191,60	100,00%
Total	16 191,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	10 612,00	65,54%
Fonds propres	5 579,60	34,46%
Total	16 191,60	100,00%

Annexe 5 - Détail par centre du programme PQFC et PRIC au titre de la rentrée de janvier 2023

Programme de Qualification pour la formation continue "Aide-soignant-e - Auxiliaire de puériculture" - Rentrée de janvier 2023

Dpt	Etablissement	Lieu de formation (si différent du centre)	Ville	Formations dispensées	Conventionnement 2023 - Nombre de demandeurs d'emploi minimum financés en 2023		
					PQFC janvier 2023	PRIC janvier 2023	Total
75	ABC PUERICULTURE	ABC PUERICULTURE	PARIS	AP	9	5	14
	ASSISTEAL Formation	ASSISTEAL Formation	PARIS	AS	24	24	48
TOTAL 75					33	29	62
77	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin	TORCY	AS	9	7	16
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Jean Moulin	TORCY	AP	6	4	10
	Lycée Technologique Pierre de Coubertin - GRETA MTI 77	Lycée Simone Signoret	VAUX LE PESNIL	AP	10	2	12
	IFAC	IFAC	COMBS LA VILLE	AP	10	4	14
TOTAL 77					35	17	52
78	DOMEA	DOMEA	SAINT REMY LES CHEVREUSE	AS	9	4	13
	Ecole Jeanne Blum	Ecole Jeanne Blum	JOUY EN JOSAS	AS	10	4	14
	Lycée Viollet Le Duc - GRETA des Yvelines	Lycée Henri Matisse	TRAPPES	AS	5	8	13
	Lycée Viollet Le Duc - GRETA des Yvelines	Lycée Henri Matisse	TRAPPES	AP	5	2	7
	IFAC	IFAC	ELANCOURT	AP	9	5	14
TOTAL 78					38	23	61
92	AFPS	AFPS	VILLENEUVE LA GARENNE	AS	2	9	11
	IFAC	IFAC	ASNIERES	AP	6	6	12
	SGM	SGM	SURESNES	AP	12	5	17
TOTAL 92					20	20	40
93	Lycée Gustave Eiffel - GRETA MTI 93	Lycée Henri Sellier	LIVRY GARGAN	AS	9	6	15
TOTAL 93					9	6	15
94	INFA	INFA	CHAMPS SUR MARNE	AS	17	0	17
	INFA	INFA		AP	10	0	10
TOTAL 94					27	0	27
95	Lycée Gustave MONOD - GRETA du Val d'Oise	Lycée Camille Pisarro	PONTOISE	AS	5	3	8
	Lycée Gustave MONOD - GRETA du Val d'Oise	Lycée Camille Pisarro	PONTOISE	AP	5	5	10
	Lycée Gustave MONOD - GRETA du Val d'Oise	Lycée Nadia & Ferdinand Léger	ARGENTEUIL	AP	8	4	12
TOTAL 95					18	12	30
TOTAL Ile-de-France					180	107	287